

CONTRAT DE VILLE DU GrandAngoulême

Orientation stratégique du contrat de ville

Lutter contre la précarité

Objectifs généraux

- Assurer des accueils qualifiés d'information et d'accès aux droits sociaux et juridiques notamment pour les personnes fragiles (monoparents, jeunes, personnes isolées...) ; prévenir les situations de rupture chez les jeunes
- Renforcer la coordination des services d'aide contre la précarité

Champ d'action 1 :

- Valoriser les personnes et aider à la reprise de confiance par l'acquisition de savoirs nécessaires à une meilleure insertion sociale (ateliers d'échanges, appartement pédagogique, séjours éducatifs et culturels, groupes de parole, visites d'institutions, **chantiers éducatifs...**)

Champ d'action 2 :

- Soutenir et renforcer l'accès aux droits et lutter contre le non recours aux droits au sein des quartiers dans une optique de mutualisation et de mise en réseau des compétences (permanence physique, entretien téléphonique, animation collective, outils de mise en réseau des structures, formations des acteurs, missions service civique...)

Champ d'action 3:

- Repérer et accompagner les publics précaires vers les institutions compétentes (maraudes, ateliers d'information, outils de communication en tant que vecteur d'accès aux droits...)

Objectif général

- Renforcer les dispositifs d'intégration des familles immigrées et issues de l'immigration notamment sur l'apprentissage linguistique et par la médiation interculturelle

Champ d'action 1 :

- Soutenir les actions liées à l'apprentissage du français (cours pédagogiques, groupes d'échanges autour de centres d'intérêt identifiés, activités culturelles, **ateliers socio-linguistiques...**)

Champ d'action 2 :

- Favoriser la médiation interculturelle en tant que meilleure connaissance des codes culturels et leur acceptation (**organisation de maraudes, résolution des conflits, médiation par les pairs...**)
- **Faire découvrir la diversité des cultures, des codes sociaux, des coutumes alimentaires et favoriser la tolérance.**

Signataires concernés : agglomération, bailleurs, CAF, Conseil général, communes, Etat (préfecture, Tribunal de Grande Instance, DDCSPP, ARS, Éducation nationale, Délégation aux Droits des Femmes et à l'Égalité...), Pôle emploi, Mission locale